

## **Engagement #7 : Co-construire la 3e Stratégie nationale de la biodiversité (SNB3) pour la période 2021-2030 et créer de l'engagement au cœur même des territoires.**

<p>Date de début et de fin de l'engagement</p> <p>Début 2021- début 2022</p> <p>Ministère porteur</p> <p>Ministère de la Transition Ecologique</p>
--

### **Description de l'engagement**

#### **Quel est le problème public que l'engagement réglera ?**

##### ***L'urgence d'une troisième stratégie nationale de la biodiversité 2021-2030***

Les rapports de l'IPBES et les indicateurs nationaux dressent un constat alarmant de l'état de la biodiversité dans le monde et en France. Ainsi, la moitié des espèces vivantes pourrait disparaître d'ici un siècle, compte tenu d'un rythme d'extinction 100 à 1000 fois supérieur au taux naturel. En 2018, 28 % des 96 951 espèces étudiées étaient menacées, dont 40 % des amphibiens, 25 % des mammifères, 14 % des oiseaux, 31 % des requins et raies, 34 % des conifères... Les milieux naturels sont également fragilisés ou détruits par certaines activités humaines : par exemples, plus de 35 % des milieux humides littoraux et continentaux ont disparu depuis 1970 dans le monde. Au rythme actuel de la déforestation, les forêts tropicales pourraient disparaître d'ici 50 à 70 ans.

Pourtant, les apports de la nature sont vitaux. Elle fournit des services fondamentaux, dits « écosystémiques ». Elle satisfait des besoins primaires comme l'oxygène, la nourriture, l'eau potable, des énergies. Elle inspire des innovations et constitue une ressource extraordinaire pour le monde médical. Elle assure la reproduction de plantes agricoles, via les pollinisateurs, et maintient la fertilité des sols. Elle atténue certains risques naturels comme les inondations.

Une impulsion nouvelle vient d'être donnée au plus haut par le « One planet summit » dédié à la biodiversité, réuni à Paris le 11 janvier 2021. La France a accueilli par ailleurs à Marseille, du 3 au 11 septembre, le Congrès mondial de la nature, rendez-vous majeur de l'UICN (l'Union internationale de la conservation de la nature). Puis se tiendra en Chine la 15ème conférence des parties de la convention sur la biodiversité, qui définira un cadre mondial nouveau dans ce domaine. Enfin, l'Union européenne actualise sa stratégie européenne de la biodiversité.

La stratégie nationale pour la biodiversité (SNB) est la concrétisation de l'engagement français au titre de la convention sur la diversité biologique. Après une première phase 2004-2010 basée sur des plans d'actions sectoriels, la SNB 2011-2020 a visé un engagement plus important des acteurs dans tous les secteurs d'activité, à toutes les échelles territoriales, en métropole et outre-mer.

La troisième stratégie nationale de la biodiversité, applicable sur la période 2021-2030, sera élaborée tout au long de l'année 2021. Elle doit constituer une réponse forte de la France et de tous les Français aux défis rappelés ici. Elle doit proposer un cadre stratégique techniquement, socialement et politiquement efficient. Elle doit être à la fois structurante et opérationnelle, nationale et territoriale.

Dans ce contexte, la France a présenté à Marseille, en septembre 2021, ses ambitions pour la stratégie nationale. Celle-ci sera ensuite amendée pour prendre en compte les décisions prises au niveau international. Concrètement, l'objectif est donc de produire une première version de la stratégie pour l'été prochain.

### **Quel est l'engagement ?**

L'élaboration de la SNB3 répond à 2 objectifs majeurs :

- Co-construire une feuille de route nationale pour les 10 années à venir, qui agit sur les 5 PRESSIONS pesant sur la biodiversité et lève les freins pour plus d'opérationnalité des politiques publiques.
- Créer de l'engagement en faveur de la biodiversité au cœur même des territoires, là où l'interaction avec le citoyen est la plus puissante, et là où agissent les collectivités et les porteurs de projets.

### **Comment l'engagement contribuera-t-il à résoudre le problème public ?**

Les finalités de la SNB3 peuvent être regroupées en trois grands ensembles :

1. L'action sur les causes de dégradation de la biodiversité : Il s'agit de réduire voire supprimer les principales pressions à l'origine de ces dégradations, à savoir les cinq menaces identifiées par l'IPBES (la destruction et la fragmentation des milieux naturels, la surexploitation d'espèces sauvages : surpêche, déforestation, braconnage.. ; les pollutions d'eau, des sols et de l'air, mais aussi les pollutions lumineuses ou phonique ; le changement climatique qui peut s'ajouter aux autres causes et les aggraver ; la propagation d'espèces exotiques envahissantes).
2. La restauration de la biodiversité. Il s'agit ici d'aller au-delà de la protection mais bien de reconquérir des espaces pour des espèces.
3. La valorisation des bienfaits de la biodiversité au profit des citoyens, notamment en recréant du lien en l'être humain et la nature.

### **Pourquoi cet engagement est-il pertinent pour les valeurs de l'OGP ?**

La SNB3 est élaborée en s'appuyant sur une large participation des acteurs institutionnels et des citoyens et rejoint donc pleinement les objectifs mis en avant dans le cadre du PGO de participation du public et de transparence dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques, qui plus est appliqués aux questions environnementales. Cet objectif sera poursuivi dans la mise en œuvre de la stratégie. En effet, il est attendu une gouvernance prévoyant des indicateurs transparents, publics et favorisant la participation.

### **Informations supplémentaires**

Sur le site dédié : <https://biodiversite.gouv.fr/>

## Information de contact

### Nom de la personne responsable de l'agence porteuse

Sarah Prince-Robin

DGALN/ DEB

[sarah.prince-robin@developpement-durable.gouv.fr](mailto:sarah.prince-robin@developpement-durable.gouv.fr)